

**Arrêté portant ouverture du registre d'inscription  
à l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude aux  
fonctions de formateur académique  
CAFFA - Session 2023**

**LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE DE LA RÉUNION,  
RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE LA RÉUNION**

**Vu** le décret n° 2015-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique ;

**Vu** l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;

**Vu** la circulaire ministérielle n°2015-110 du 21 juillet 2015 ;

**ARRÊTE:**

**Article 1er :** Le registre d'inscription à l'examen en vue de l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique pour la **session 2023** est ouvert **du vendredi 28 octobre 2022 à 12H00 (heure locale) au mercredi 16 novembre 2022 à 12H00 (heure locale), délai de rigueur.**

**Aucune dérogation ne sera accordée.**

**Les candidats s'inscrivent sur le site de l'académie de La Réunion :**

<https://www.ac-reunion.fr/certificat-d-aptitude-aux-fonctions-de-formateur-academique-caffa-122189>

En cas d'impossibilité de s'inscrire par internet, les candidats peuvent obtenir un dossier imprimé d'inscription. La demande est à adresser, obligatoirement par voie postale et en recommandé simple, au service de la DEC4-B2 du Rectorat au 24 avenue Georges Brassens CS71003 97743 SAINT-DENIS CEDEX, accompagnée d'une enveloppe au format 22,9 x 32,4 cm, affranchie au tarif en vigueur correspondant à un poids jusqu'à 100 g et libellée au nom prénom et à l'adresse du candidat. Le dossier d'inscription dûment renseigné est à adresser dans les mêmes délais (cachet de la poste faisant foi).

**Article 2 :** Le secrétaire général de la région académique de La Réunion, secrétaire général de l'académie de La Réunion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fait l'objet d'une publication sur le site de l'académie.

Fait à Saint-Denis, le 27 octobre 2022 ,  
Pour la Rectrice et par délégation,  
La Cheffe de la division  
des examens et concours  
**signé**  
Abla ZENATI